

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 9 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 9 février à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALICHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. ROUSSEAU, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. LAVENKA Mme OCANA, conseillère municipale, par M. JEUNEMAITRE Mme DAMEME, conseillère municipale, par Mme CANAPI
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme HOTIN-LETANG

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	29.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	3.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 01.02.2024	

---0000000---

N° 2024.08

**PROGRAMME D'ACTIONS  
FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL  
Avenant n°1 de modification du programme d'actions**

**La séance continuant,**

**Le Maire expose au Conseil :**

Accusé de réception en préfecture  
077-217703792-20240209-DEL-2024-08-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2024  
Date de dépôt en préfecture : 15/02/2024

- Pour mémoire, par courrier du 8 novembre 2019 et par délibération du Conseil Municipal n°2019.82 en date du 22 novembre 2019 la Commune de PROVINS a décidé de se porter candidate auprès du Département pour l'attribution d'un Fonds d'Aménagement Communal (FAC).
- Par délibération en date du 5 février 2021, le Conseil Municipal a délibéré sur l'élaboration du programme composé de 3 actions.
- La convention d'attribution du Fonds d'Aménagement Communal (FAC) a été signée entre le Département et la commune de Provins le 22 juillet 2021.
- Considérant qu'à la suite de modification dans ce programme il convient d'approuver l'avenant n°1 portant sur la modification du programme d'action, à savoir :
  - Suppression de l'action : réhabilitation de la salle des Coudoux,
  - Ajout de l'action : Médiathèque (phase 1) – Démolition et relogement du fonds jeunesse.
- La Commune de PROVINS est maître d'ouvrage de l'ensemble de ces actions et sollicite l'aide du Département de Seine-et-Marne au travers de sa politique contractuelle.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (32 voix "pour") :**

- ⇒ De valider l'avenant n°1 de modification du programme d'actions proposé par la Commune conformément au tableau joint en annexe
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**Ainsi fait et délibéré,  
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 12.02.2024, réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 15.02.2024



Olivier Lavenka  
O. LAVENKA